



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Office médico-pédagogique

Projet institutionnel

Foyer de Collonge

Chemin de Mancy 57

1245 Collonge-Bellerive

Juin 2024

Table des matières

PARTIE I – contexte	5
1. Cadre de référence	5
1.1. Missions et valeurs de l'office médico-pédagogique	5
1.2. Missions du foyer	5
1.3. Objectifs généraux.....	7
2. Localisation	7
3. Caractéristiques de la population	7
4. Critères d'accès et processus d'admission	7
4.1. Les critères d'admission	8
4.2. Affectation.....	8
4.3. Les critères possibles d'exclusion pendant le placement	8
PARTIE II – Prestations d'éducation spécialisée	9
5. Concepts et prise en charge	9
5.1. Aspects organisationnels.....	9
5.1.1. Groupes de référence.....	9
5.1.2. Objectifs de la prise en charge	9
5.2. Prise en charge et approche éducative	10
5.2.1. Objectifs	10
5.2.2. Concepts clés.....	10
5.2.3. Méthodes de travail	11
5.2.4. Prévention des comportements dévifs et gestion de crises	12
5.2.5. Soins	12
5.2.6. Projet éducatif Individualisé (PEI)	13
5.2.7. Evaluations et outils de travail	14

5.2.8. Outils de communication	15
5.2.9. Intégration sensorielle	15
6. Equipe pluridisciplinaire et travail interdisciplinaire.....	16
6.1. Rôle des différentes professionnelles et différents professionnels au sein du foyer	16
6.2. Protocole d'accueil des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs	17
6.3. Fonctionnement des différentes séances et temps d'échanges.....	18
6.3.1. Les colloques	18
6.3.2. La supervision.....	18
6.3.3. La planification des temps de travail en commun et des synthèses.....	18
6.3.4. L'analyse de pratique professionnelle.....	18
6.3.5. La formation continue.....	19
7. Collaborations.....	19
7.1. Partenariat avec les familles.....	19
7.1.1. Modalités de rencontres et moyens de communication	20
7.1.2. Protocole d'accueil et de départ	20
7.2. Collaboration avec l'équipe du lieu de scolarisation et avec les membres du réseau.....	21
7.3. Transitions institutionnelles	21

PARTIE I – contexte

1. CADRE DE RÉFÉRENCE

1.1. Missions et valeurs de l'office médico-pédagogique

L'office médico-pédagogique (OMP), accomplit ses missions en faveur des élèves et des enfants ou jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers, des situations de handicap, des vulnérabilités et/ou des difficultés importantes d'apprentissage et de développement. Cet office déploie des prestations de soutien, de soins et d'enseignement spécialisé et œuvre depuis sa création afin que chaque enfant ou jeune puisse être dans une posture d'apprenant tout en bénéficiant d'une prise en charge adaptée à ses besoins. Les professionnelles et les professionnels qui y travaillent s'engagent au quotidien à promouvoir une prise en charge pédagogique interdisciplinaire de qualité, dans le respect du développement et des besoins de chaque élève.

L'OMP et ses partenaires du secteur privé subventionné adaptent constamment leur offre de prise en charge afin de répondre aux besoins diversifiés et parfois très hétérogènes des enfants et des jeunes, tout en tenant compte des principes énoncés dans le règlement pour la pédagogie spécialisée à Genève (RPSpéc) et en s'inscrivant dans le cadre de l'école inclusive.

Le travail réalisé dans les structures et dispositifs qui composent l'office nécessite un questionnement sans cesse renouvelé au sujet de la qualité des prestations et des réponses à amener aux besoins évoqués. L'OMP met ainsi tout en œuvre pour conduire ses missions de la manière la plus différenciée et personnalisée possible et contribue à l'éducation, l'instruction et la formation préprofessionnelle des mineures et mineurs du canton dont il a la charge. Ce projet institutionnel est ainsi évolutif et fera l'objet de mises à jour régulières, afin d'être en adéquation avec les transformations de l'office et plus largement du domaine de la pédagogie spécialisée. Mis à disposition de toutes les professionnelles et tous les professionnels, il constitue un référentiel pour les membres des équipes des foyers de pédagogie spécialisée, notamment pour les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs.

Les dimensions pédagogique, éducative et thérapeutique de l'OMP s'ancrent sur des valeurs qui sous-tendent l'ensemble des actions proposées dans les structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé. Ces valeurs sont celles présentées dans les textes internationaux (conventions et déclarations) liés au domaine des enfants à besoins éducatifs particuliers : équité d'accès, droit de chaque enfant à bénéficier d'une formation et d'un cadre qui réponde à ses besoins, qualité de la prise en charge, éthique du service public, partenariat et communication avec les familles et le réseau autour de l'enfant, ou encore droit de regard de l'enfant ou du jeune sur son parcours institutionnel.

1.2. Missions du foyer

Découlant des valeurs institutionnelles de l'OMP, le foyer précise ses missions que sont l'accueil, la protection, le soutien au développement et la socialisation des jeunes qui lui sont confiés.

L'accompagnement des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers implique de répondre à leurs besoins fondamentaux : besoin de reconnaissance, besoin de ritualisation et d'ancrage (stabilité, repères, confiance), besoin d'une prise en charge et d'apprentissages adaptés au développement de chacune et chacun ou encore besoin d'un cadre sécurisant et bienveillant propice à la construction identitaire.

Le foyer offre une prise en charge globale définie dans un projet individualisé qui permet à chaque enfant et adolescente ou adolescent de développer, au mieux, ses capacités.

L'équipe pluridisciplinaire du foyer met tout en œuvre pour favoriser et développer les compétences des jeunes qu'il accueille. En veillant à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement de chacun, elle assure l'éducation, la formation, favorise l'intégration et l'inclusion sociale, l'accomplissement et la valorisation des rôles sociaux.

Le foyer s'engage à rechercher et à construire le partenariat avec chaque famille afin de définir et répondre d'une manière différenciée aux besoins des uns et des autres.

La finalité des prestations vise, pour chaque enfant et adolescente ou adolescent accueilli, une qualité de vie optimale. Elle favorise sa reconnaissance et sa valorisation en tant que personne au sein de la société à laquelle elle appartient.

➤ **L'accueil**

L'accueil des enfants au foyer de Collonge se base sur les besoins spécifiques de chaque enfant. Il s'agit de considérer son contexte et ses capacités en vue de lui permettre de reprendre ou poursuivre son développement.

➤ **La protection**

La protection des enfants est un élément fondamental du concept d'accompagnement. Il s'agit d'offrir un cadre sécurisant et de garantir l'intégrité physique, psychique, émotionnelle, sociale et spirituelle de l'enfant. L'attention est portée sur les droits de l'enfant, sur le respect de l'intégrité, des besoins et l'importance de chacun pour ce qu'il est.

➤ **Le soutien au développement**

Le soutien au développement de l'enfant est au cœur de la mission du foyer. Il consiste à permettre à l'enfant de se (re)construire, qu'il reprenne ou poursuive son développement. Ceci par un cadre sécurisant, continu, accueillant et sans jugement. Il s'agit de remettre les besoins de chaque enfant au centre des préoccupations, de s'appuyer sur ses capacités et ses aspirations, pour qu'elle ou il devienne actrice ou acteur de son existence et puisse construire son avenir.

➤ **La socialisation**

La vie au foyer, le travail avec les familles et la place de l'enfant dans sa famille, l'intégration de l'enfant dans le milieu scolaire, ses relations avec ses camarades, le voisinage de l'institution et le milieu associatif fréquenté, sont autant de composantes sur lesquelles l'enfant est accompagné dans son processus de socialisation. Ce dernier vise au développement et au soutien des compétences sociales et de l'autonomie de l'enfant.

➤ **Les valeurs**

Les valeurs clés de l'institution sont les suivantes :

- **Le respect:** Prendre en considération l'autre dans son individualité et sa différence, être dans une communication et une écoute empathique, attentive et sincère.
- **La communication:** Communiquer et collaborer avec tout un chacun dans un esprit d'écoute, de franchise et d'ouverture tout en respectant les règles d'une communication non violente.
- **La bienveillance:** Accueillir la ou le jeune là où elle ou il en est, en considérant ses besoins individuels spécifiques et l'environnement socio-familial dans lequel elle ou il évolue. C'est aussi l'accompagner avec empathie et soutenir le réseau afin d'optimiser la cohérence du projet de vie.

- **L'auto-détermination**: Permettre à chaque jeune, quelles soient ses possibilités, de s'approprier son propre parcours et son projet de vie, afin de le personnaliser et de le faire correspondre à ses aspirations.

Ces valeurs sont portées par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs et fondent la pratique éducative et thérapeutique au quotidien. Une attention constante est ainsi portée à la qualité des relations, où le potentiel de chacun, adultes et enfants, peut s'exprimer et se développer. Il en résulte une approche centrée sur la personne et ses ressources (projets individualisés pour chaque enfant) et qui considère le contexte au sein duquel elle s'inscrit (culturel, social et familial), afin de permettre à chacune de conserver/retrouver sa possibilité d'agir sur son existence.

1.3. Objectifs généraux

L'objectif du foyer est d'assurer une qualité de vie aux jeunes pris en charge, avec comme principes essentiels : le bien-être, la qualité relationnelle, la communication, l'autonomie, le développement, ou encore l'intégration sociale.

Objectifs :

- Concevoir et construire, pour chaque jeune, un projet personnalisé annuel d'accompagnement et de développement des compétences.
- Intégrer pleinement les familles dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des projets.
- Planifier, mettre en œuvre des moyens pour assurer la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs.

2. LOCALISATION

Sis au Chemin de Mancy 57 sur la commune de Collonge, le foyer fait partie d'un bâtiment abritant six écoles de pédagogie spécialisée (ECPS). Bordé de champ, le foyer se situe dans un environnement boisé et entouré de nature, proche du lac.

Il est, en 2024, doté d'une capacité d'accueil de 5 places.

3. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

Le foyer accueille des enfants et des jeunes âgés entre 6 et 18 ans souffrant de déficiences qui entraînent des troubles spécifiques (perceptifs, sensoriels), troubles du spectre autistique et handicaps à expressions multiples. Les difficultés rencontrées chez les jeunes touchent, de manière plus ou moins importante, des domaines tels que la communication, l'autonomie, la socialisation et se manifestent par la présence d'intérêts restreints et des besoins sensoriels spécifiques.

4. CRITERES D'ACCES ET PROCESSUS D'ADMISSION

Un processus d'admission est prévu et détaillé dans le cadre de la procédure "Admission et sortie des foyers et internats de pédagogie spécialisée" de l'OMP. L'admission est conditionnée par une décision préalable d'octroi d'une mesure renforcée d'enseignement spécialisé qui pourra être complétée ensuite par un octroi de prise en charge à caractère résidentiel délivrée par le service de la pédagogie spécialisée (SPS). Cette décision fait suite à l'évaluation pluridimensionnelle des besoins de l'enfant ou de la ou du jeune dans le cadre initial de la procédure d'évaluation standardisée (PES) ou par l'envoi au SPS du formulaire de demande d'accueil en foyer de pédagogie spécialisée.

Un contrat de placement est par la suite signé par les représentants légaux et la directrice ou le directeur.

L'admission est pilotée en concertation avec la direction du service du suivi de l'élève de l'OMP et par la directrice ou le directeur des établissements spécialisés et de l'intégration (DESI) en charge des foyers.

4.1. Les critères d'admission

- L'enfant ou la ou le jeune doit avoir entre 4 ans et 17 ans au moment de l'admission.
- L'enfant ou la ou le jeune présente une déficience intellectuelle avérée, avec ou sans trouble du spectre de l'autisme.
- La famille se retrouve momentanément ou durablement en difficulté et n'est plus en mesure de répondre aux besoins de leur enfant, selon la validation de l'Organe interne d'évaluation (OIE) qui tient compte des documents annexés et de l'évaluation du réseau (observation de la ou du jeune par les experts).
- L'enfant ou la ou le jeune doit être au bénéfice d'une mesure de prise en charge à caractère résidentiel en institution avec hébergement (internat) ou en foyer de pédagogie spécialisée.
- L'acceptation et la signature du contrat de placement par les représentants légaux.
- La domiciliation officielle sur le canton de Genève.

4.2. Affectation

- A la suite de la validation de l'OIE, l'affectation de la ou du jeune est réalisée en consultation avec la direction du foyer afin de s'assurer que cette arrivée soit compatible avec les conditions d'accueil (espaces à dis, autres pensionnaires).

4.3. Les critères possibles d'exclusion pendant le placement

L'enfant ou la ou le jeune peut faire l'objet d'une exclusion du foyer lors de son placement si les faits suivants se produisent :

- Le refus par l'autorité parentale de procéder aux examens médicaux, psychologiques ou psychiatriques prescrits par les autorités médicales.
- Le refus par l'autorité parentale de transmettre à l'institution les ordonnances pour les médicaments à administrer au cours du placement.
- L'exigence de prestations de prise en charge non-prévues par les moyens matériels, financiers ou humains à disposition de l'établissement ou non-conformes à sa mission.
- L'exigence de méthodes de prise en charge ou de traitements thérapeutiques non-reconnus.

Dans le cadre du plan de transition vers les institutions adultes, la prise en charge au sein du foyer peut être prolongée entre 18 et 20 ans révolus afin de favoriser la meilleure transition possible.¹ Il faut tenir compte qu'une prolongation au-delà du 20^{ème} anniversaire n'est pas envisageable.

Les établissements du canton accueillant des personnes handicapées (EPH : EPI, Fondation Ensemble, Aigues-Vertes, La Corolle, Clair-Bois) représentent les principales structures de suite du foyer.

¹ Éléments développés dans le Mode opératoire de l'OMP "Élaboration et suivi des projets d'orientation des élèves quittant l'OMP vers le secteur des adultes".

PARTIE II – Prestations d'éducation spécialisée

5. CONCEPTS ET PRISE EN CHARGE

5.1. Aspects organisationnels

Le foyer permet d'accueillir et de prendre en charge toute l'année, de façon souple et évolutive, les enfants et adolescentes ou adolescents qui y sont placés. Ainsi, la dimension du foyer représente le fil continu de la prise en charge 24h sur 24h et 365 jours par an. Le foyer ne couvre pas la prestation scolaire.

Les plages temporelles du foyer couvrent les matins entre 7h00 et 9h00, les soirées entre 15h30 et 22h00, les activités de soirées, les nuits, les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires.

Les ressources du foyer comprennent les membres des équipes éducatives et de soins, le personnel de veille, le personnel d'intendance et le personnel occasionnel qui complète les équipes.

S'agissant de l'organisation des week-ends, des jours fériés, des temps partiels et des vacances scolaires, les enfants et les jeunes sont pris en charge selon une organisation convenue au préalable entre les responsables légaux et l'institution. Tout changement doit être validé par la direction du foyer en tenant compte des possibilités d'encadrement et en référence au contrat de placement.

Le projet week-end est établi pour chaque enfant et adolescente ou adolescent accueilli au sein de l'institution. Il est en lien direct avec le projet personnalisé et il répond aux besoins de socialisation et d'inclusion de chacune et chacun, particulièrement pour les aspects culturels, de loisirs et de détente.

5.1.1. Groupes de référence

Le but des groupes de référence est d'offrir un cadre contenant, ritualisé, avec une stabilité et une continuité dans la prise en charge. Les prises en charge individuelles font également partie des prestations du foyer lorsque l'enfant ou la ou le jeune en a besoin.

Le cas échéant, les jeunes sont répartis dans différents groupes de référence. Chaque jeune est suivi par une éducatrice ou un éducateur, une infirmière ou un infirmier et une assistante ou un assistant socio-éducatif (ASE). Ces groupes sont organisés en tenant compte des besoins et des compétences de chaque jeune. Les activités proposés dans ces groupes sont en lien avec le projet éducatif individualisé (PEI) et les intérêts de chaque jeune.

Ces moments de petit groupe sont aussi l'occasion de travailler sur des situations de la vie quotidienne et fonctionnelle qui seront indispensables dans la vie future.

Il est à noter que des compétences peuvent être apprises dans ces moments de petits groupes afin d'être par la suite généralisées dans un groupe plus grand.

5.1.2. Objectifs de la prise en charge

Les prestations, en complément avec toutes celles dispensées par l'école de pédagogie spécialisée (ECPS ou CLI) et les parents sont :

- l'apprentissage de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ;
- l'apprentissage de la communication verbale et/ou non-verbale et de l'entrée dans la relation ;
- l'apprentissage de la vie en collectivité ;

- la socialisation ;
- l'intégration et l'inclusion par les loisirs ;
- le développement de l'autodétermination dans ses choix de vie et d'activités ;
- la prévention dans le domaine de la santé;
- le suivi de la santé et des soins.

5.2. Prise en charge et approche éducative

5.2.1. Objectifs

Les objectifs éducatifs du foyer se basent sur un travail d'autonomisation et de valorisation des rôles sociaux à travers une structuration du temps, des lieux et des activités qui permettent de relier les jeunes au mieux avec la réalité et leurs besoins et intérêts. En fonction des besoins de chaque enfant et de son âge, différentes approches et méthodes d'accompagnement sont sollicitées. Ces dernières, décrites dans les parties suivantes du présent document, permettent d'anticiper les changements, de renforcer les moments de transition, de diminuer les angoisses, tout en visant l'autonomie et l'autodétermination dans le cadre de pratiques quotidiennes.

Pour l'équipe professionnelle du foyer, cela implique la mise en place d'un cadre qui réponde aux besoins des jeunes dans leurs apprentissages et leur évolution dans le groupe comme dans la société (activités de groupe, accompagnements individuels, jeux, sorties culturelles, apprentissage de la vie communautaire, tâches quotidiennes, gestion des moments hors activité, etc.).

Le travail autour de la communication représente un axe majeur également. Les membres de l'équipe encouragent chaque enfant à exprimer ses besoins et intérêts, afin que cet élan se poursuive dans le quotidien, entre les enfants, par imitation de ceux qui s'expriment verbalement.

A travers la communication, le travail autour des émotions est également soutenu, afin de permettre à chaque jeune de les identifier et d'apprendre à les exprimer et à les gérer adéquatement.

Cet accompagnement se poursuit dans le quotidien avec des rencontres régulières des partenaires du réseau pour apporter les réponses les plus adéquates en regard des déficiences des enfants et jeunes, quelles qu'elles soient, tout en garantissant à chacune et chacun d'être ce qu'elle ou il est, et de s'intégrer progressivement dans la société, pour y trouver une place à part entière.

5.2.2. Concepts clés

Pour les jeunes accueillis présentant un trouble du spectre autistique (TSA), quatre concepts clés en lien avec l'autisme sont appréhendés afin d'adapter au mieux l'accompagnement et les outils proposés :

- **Les fonctions exécutives :**

Les fonctions exécutives désignent un ensemble de compétences cognitives qui permettent de planifier, d'organiser, de réguler son comportement, de résoudre des problèmes et de s'adapter aux changements. Chez les personnes présentant un autisme, ces fonctions exécutives peuvent être altérées, ce qui peut se traduire par des difficultés à initier des tâches, à passer d'une activité à une autre, à gérer son temps, à se concentrer ou à contrôler ses émotions. Il est donc essentiel de fournir un soutien spécifique pour développer ces compétences et les aider à fonctionner de manière autonome et efficace dans leur quotidien.

- **Les troubles perceptifs :**

Les troubles perceptifs se réfèrent aux altérations dans le traitement et l'interprétation des informations sensorielles provenant de l'environnement. Les personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique peuvent présenter une hypersensibilité ou une hyposensibilité à certains stimuli sensoriels tels que les sons, les lumières, les textures, les odeurs, etc. Ces sensibilités peuvent entraîner des réactions de sur ou

de sous-stimulation, ce qui peut perturber leur bien-être émotionnel et leur capacité à s'engager dans des activités quotidiennes. En comprenant les besoins sensoriels spécifiques de chaque individu, l'équipe professionnelle peut adapter l'environnement et les activités pour minimiser les stress sensoriels et favoriser le confort et l'engagement des jeunes concernés.

- **La théorie de l'esprit :**

La théorie de l'esprit se réfère à la capacité à comprendre et à attribuer des états mentaux (pensées, croyances, intentions, émotions) à soi-même et aux autres, et à utiliser cette compréhension pour interpréter et prédire le comportement social. Les personnes avec autisme peuvent présenter des difficultés dans ce domaine, ce qui peut se traduire par des déficits dans la compréhension des émotions, des intentions et des perspectives des autres, ainsi que dans la communication sociale et les interactions sociales. En fournissant un soutien pour développer la compréhension sociale et les compétences de communication non verbale, les professionnelles et professionnels peuvent aider les jeunes concernés à améliorer leurs interactions sociales et leurs relations interpersonnelles.

- **La cohérence centrale :**

La cohérence centrale fait référence à la capacité à percevoir et à traiter les informations de manière globale, en intégrant les détails dans un contexte plus large et en comprenant les schémas et les relations entre les différentes parties d'une situation ou d'un concept. Les personnes présentant un autisme peuvent avoir une préférence pour le traitement des détails plutôt que pour la perception globale, ce qui peut entraîner des difficultés dans la compréhension des informations contextuelles et la flexibilité cognitive. En favorisant le développement de la pensée conceptuelle et en fournissant un soutien pour la généralisation des compétences à différents contextes, les membres de l'équipe peuvent aider les jeunes concernés à renforcer leur cohérence centrale et leur capacité à généraliser les apprentissages.

Chaque jeune bénéficie d'un projet éducatif individualisé (PEI) qui est élaboré en partenariat avec les parents et la ou le jeune selon ses compétences, en collaboration avec le réseau (enseignantes et enseignants, médecins, thérapeutes, etc.), sur la base d'observations des parents et des professionnelles et professionnels, mais aussi d'évaluations spécifiques (TTAP, Efiré, etc. en fonction de l'âge). Le PEI est utilisé pour le suivi des enfants et des jeunes pris en charge au foyer et vise à dresser un bilan de compétences, ainsi qu'à identifier les objectifs prioritaires qui pourront être travaillés au cours de l'année engagée (voir chapitre 5.2.6 sur le PEI).

5.2.3. Méthodes de travail

La méthode TEACCH

Le fonctionnement du foyer est inspiré du modèle TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children). Ce modèle est basé sur une approche incluant la structuration de l'espace et du temps ainsi que l'utilisation de repères visuels.

- **L'aménagement des locaux**

Les différents espaces du foyer sont aménagés en vue de proposer une structuration offrant la meilleure lisibilité de l'environnement. La fonction de chaque pièce est clairement définie. L'aménagement des pièces fait partie d'une réflexion commune et est évalué et adapté aux besoins des enfants et des jeunes tout au long de l'année scolaire.

Chaque pièce du foyer est identifiée pour sa fonction :

- L'espace de travail en apprentissage

- L'espace d'activités en autonomie
- L'espace détente et loisirs
- L'espace repas qui sert aussi d'atelier de cuisine et de pâtisserie
- L'espace détente et musique
- Plusieurs espaces d'ateliers (informatique, blanchisserie, tri sélectif)

➤ **Le temps**

En référence à son PEI, chaque jeune bénéficie d'un emploi du temps personnalisé, adapté à ses possibilités de compréhension et tenant compte de ses compétences avérées ou émergentes. Cet emploi du temps (objets de référence, pictogrammes, photos, mots écrits ou agenda), a comme objectif de soutenir la prévisibilité des événements et changements par le jeune, de l'aider dans son organisation et de l'amener à une planification des transitions plus autonome. Cet emploi du temps est connu des parents et de toutes les professionnelles et tous les professionnels qui sont impliqués dans l'accompagnement de la ou du jeune. Il est adapté en fonction de l'évolution des besoins et objectifs travaillés avec les jeunes.

Les activités décloisonnées

Le décloisonnement est une orientation didactique qui constitue une approche intéressante pour donner plus de cohérence et d'efficacité aux apprentissages dans les différents domaines travaillés, car il permet que le travail soit articulé dans un même projet, une même activité afin que les jeunes perçoivent les relations entre ces apprentissages et le développement de leurs capacités. Différentes activités internes et externes permettent cette généralisation des apprentissages dans des contextes variés.

Elles sont proposées aux jeunes selon leurs compétences et dans la mesure du possible selon leur choix.

5.2.4. Prévention des comportements défis et gestion de crises

Lors de l'apparition de comportements défis, l'équipe professionnelle accompagnant les jeunes est en mesure d'analyser la situation en prenant en compte les spécificités de la déficience intellectuelle de l'autisme et des fonctions du comportement dans les différents contextes.

Cette analyse permet de mettre en place un plan d'intervention soutenant la ou le jeune à s'engager dans le comportement attendu tout en guidant les professionnelles et les professionnels dans l'ajustement de leurs actions et attentes, en fonction des différents contextes.

La gestion de crises plus conséquentes (comportements auto ou hétéro agressifs) fait l'objet également d'un protocole individualisé, sans cesse réévalué, qui permet selon une échelle de sévérité préétablie de clarifier la réponse éducative attendue. Le protocole individualisé de gestion de crise permet de mettre en vis-à-vis des manifestations comportementales observées avec une réponse éducative la plus adéquate, respectueuse, sécuritaire et proportionnée possible.

5.2.5. Soins

La fonction infirmière au foyer a pour but de garantir le domaine de la santé et des soins. Les actions de prévention et de promotion de la santé s'orientent tant sur le plan somatique que psychique auprès des jeunes accueillis. Au travers d'un rôle de référent santé au sein du foyer, l'équipe infirmière assure la coordination des interventions de santé auprès de l'équipe éducative du foyer, de la famille et/ou des responsables légaux et collabore avec l'ensemble des intervenantes et des intervenants du réseau.

Une ou un référent thérapeutique (RT) est garant du cadre thérapeutique et assure, de par ses connaissances et sa fonction (médecin ou psychologue), conseil et soutien à l'équipe. Elle ou il peut notamment proposer des pistes de compréhension au sujet des aptitudes cognitives, communicationnelles, affectives, relationnelles et sociales des jeunes.

5.2.6. Projet éducatif Individualisé (PEI)

L'accompagnement éducatif assuré au sein du foyer propose un encadrement adapté aux besoins particuliers des jeunes. Le programme de développement de compétences s'appuie pour chaque jeune sur un projet éducatif individualisé (PEI) et une différenciation de l'accompagnement. Les compétences sociales, de communication et d'autonomie sont aussi développées afin de donner à chacune et à chacun le meilleur potentiel au moment de son entrée dans l'âge adulte.

Le projet personnalisé est l'outil central de l'intervention auprès des enfants et des jeunes et tient compte des valeurs énoncées précédemment. Le PEI du foyer est distinct du PEI élaboré dans la structure scolaire que fréquente le jeune, tout en étant en cohérence et/ou en complémentarité selon les objectifs identifiés.

Chaque enfant et adolescente ou adolescent est au centre de son projet, élaboré conjointement avec les partenaires du réseau. Ainsi, l'équipe professionnelle tend, avec tous les partenaires, à la définition d'un projet unique qui comprend tous les moyens mis en œuvre pour soutenir le développement de la ou du jeune accueilli. Le projet éducatif individualisé prend forme dans la mise en commun des visions et des informations détenues.

Le projet personnalisé définit les besoins spécifiques de la ou du jeune. Il fixe les objectifs pour développer ses compétences. Il décrit les moyens pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques et de soins à mettre en œuvre, ainsi que les modalités d'évaluation.

Il est construit en pluridisciplinarité et partenariat avec la famille et/ou la ou le jeune, en lien direct avec ses préoccupations et son contexte de vie. Indispensable, le partenariat repose sur une reconnaissance nécessaire des compétences de chacune et chacun dans le développement de la personne.

Le projet personnalisé recouvre l'ensemble de la prise en charge, sa finalité étant de développer et/ou de maintenir les compétences, dans le respect de l'identité et de l'individualité.

Chaque jeune bénéficie d'un programme personnalisé tenant compte de ses compétences avérées et émergentes. Le programme peut être présenté au quotidien sous forme de séquençage pictogramme, soit pour clarifier les enchaînements au sein d'une même activité, soit pour préciser les moments de transitions entre différentes activités afin de permettre à la ou au jeune de se repérer dans l'espace et dans le temps.

Le PEI est donc un outil de travail établi à partir de l'évaluation faite et partagée par toutes les intervenantes et tous les intervenants : équipe professionnelle et parents. Il sert à définir les objectifs prioritaires dans les domaines suivants:

- Compétences dans la vie de tous les jours
- Compétences et habiletés sociales
- Compétences sensori-motrices et psychomotrices
- Compétences cognitives
- Compétences communicationnelles
- Compétences préprofessionnelles

Les objectifs fixés dans le PEI et les moyens mis en place sont réévalués en équipe à plusieurs reprises lors de synthèses. Le document est rédigé par la personne de référence et signé par tous les partenaires. Ce document est accessible en tout temps au format papier et électronique sur simple demande d'une professionnelle ou d'un professionnel travaillant avec la ou le jeune ou sur demande des parents qui sont également garants de la transmission de ce document à des personnes externes.

5.2.7. Evaluations et outils de travail

Evaluation des besoins, définition des objectifs de travail et évaluation de la progression des enfants et des jeunes

La conception du projet éducatif individualisé s'inscrit dans le processus d'accueil et d'intégration. Le délai de formulation du projet personnalisé est de trois mois après l'admission de la ou du jeune.

Au cours de cette période, l'équipe recueille les informations nécessaires à l'identification des besoins et des compétences de la ou du jeune, à la définition d'objectifs à atteindre, à la mise en place de moyens et à la construction d'activités individuelles ou collectives pour développer l'acquisition de nouvelles compétences. Pour ce faire, les référentes et référents de l'enfant à l'école et au foyer se concertent et se coordonnent régulièrement pour assurer la cohérence et la complémentarité du projet éducatif individualisé.

C'est lors de réunions d'équipe sur l'identification des compétences que sont formulées les priorités et précisés les objectifs. Ces réunions introduisent les phases de réalisation et d'évaluation des projets personnalisés, les jeunes pouvant être admis, si des places sont disponibles, tout au long de l'année.

➤ **Phase de formulation (réunion de présynthèse) :**

Participant·es et participants : personnes intervenant auprès de l'usagère ou de l'usager.

But : mise en commun des observations, identification des besoins et des compétences existantes et esquisse des priorités de la prise en charge. Orientation du planning d'activités.

➤ **Réunion de synthèse avec les parents (ou partenaires extérieurs) :**

Participant·es et participants : intervenant·es ou intervenant·s auprès de la personne (selon réunion interdisciplinaire) et famille.

But : échanger sur les compétences et les besoins et définir les priorités, présenter les moyens et objectifs. Finaliser la formulation du projet.

Rédaction du projet personnalisé et transmission à tous les partenaires.

Dès lors, les actions et moyens des partenaires sont coordonnés et les interventions différenciées dans leurs spécificités et leurs fréquences.

➤ **Phase de réalisation et d'adaptation de la prise en charge :**

Participant·es et participant : toutes les intervenant·es et tous les intervenant·s.

But : mise en œuvre du projet et mise à jour des documents, soit :

- établir une feuille de route qui comprend les changements dans la prise en charge et le planning ;
- introduire les changements dans la pratique de la vie quotidienne et sur le document qui s'y réfère ;
- adapter, si nécessaire, le planning de prise en charge hebdomadaire ;
- selon décisions, faire appel à des ressources extérieures.

La définition d'objectifs clairs et le postulat que la ou le jeune est dans un processus d'apprentissage et de développement quel que soit son état de dépendance, conduit dès lors à l'évaluation des projets et des acquisitions de nouvelles compétences.

➤ Phase d'évaluation du projet :

Deux types d'évaluation des projets personnalisés sont définis :

- Une évaluation continue : dans les prises en charge hebdomadaires de chaque intervenante et intervenant.
- Une évaluation annuelle : lors de la revue des objectifs en réunion interdisciplinaire et de partenariat (réunions de présynthèse et synthèse).

Ces deux types d'évaluation sont complémentaires et tiennent compte de la révision des besoins, des moyens et des objectifs.

Outils d'évaluation

Les compétences des jeunes sont évaluées au moyen de différents outils d'évaluation dans le but de définir les compétences dans les domaines d'apprentissage figurant dans le PEI.

Parmi ces outils figurent en fonction de l'âge :

- PEP 3
- EFI ré (Evaluation de compétences fonctionnelles pour l'intervention)
- COM VOOR (Outil d'évaluation des précurseurs de la communication)
- Vineland II (Echelle d'évaluation du comportement socio-adaptatif)
- TTAP (Profil psycho-éducatif pour les jeunes et adultes)
- Diverses grilles d'observation formelles et informelles

5.2.8. Outils de communication

Généralement, chaque élève arrive au foyer avec un moyen de communication qui a été mis en place pendant son parcours scolaire. Le cas échéant, des évaluations concernant les compétences communicationnelles sont réalisées, en collaboration avec l'école et la ou le logopédiste. Des outils de soutien à la communication sont mis en place en fonction des besoins de la ou du jeune (PECS - application GoTalk, etc).

L'équipe est formée à ces approches et bénéficie de possibilités de perfectionnement et/ou de nouvelles formations, proposées par l'OMP.

5.2.9. Intégration sensorielle

Les jeunes du foyer présentent souvent des particularités dans le domaine sensoriel. Les besoins spécifiques sont évalués par toute l'équipe et, le cas échéant, les aménagements nécessaires (espaces, niveau sonore, lumière) ou une diète sensorielle sont mis en place.

La diète sensorielle, également connue sous le nom de régime sensoriel, fait référence à une approche thérapeutique visant à répondre aux besoins sensoriels spécifiques d'une personne, notamment ceux présentant un autisme ou d'autres troubles sensoriels. Cette approche repose sur l'idée que les individus ont des seuils sensoriels différents et peuvent réagir de manière excessive ou insuffisante aux stimuli sensoriels de leur environnement.

Dans le contexte de l'accompagnement des personnes présentant un autisme, une diète sensorielle implique généralement une évaluation approfondie des sensibilités sensorielles de la personne, y compris les sensibilités auditives, visuelles, tactiles, olfactives et gustatives. Sur la base de cette évaluation, des

interventions sont mises en place pour aider à moduler les réponses sensorielles de la personne et à lui fournir un environnement sensoriellement adapté.

6. EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE

Le travail en équipe, la collaboration, l'échange, le partage d'expériences ainsi que la réflexion entre les différents spécialistes œuvrant au sein du foyer constituent un des piliers de la prise en charge. Ce travail interdisciplinaire, qui a pour objectif d'appréhender l'enfant et la ou le jeune dans sa globalité et de mettre en place les conditions optimales de sa prise en charge, constitue le cœur-métier du travail réalisé et en fait sa richesse. Les regards croisés des différents membres de l'équipe représentent la force de la prise en charge proposée et s'inscrivent dans une perpétuelle évolution réalisée à travers un travail de réflexion et de co-construction.

Issus de parcours et de formations diverses, le but des collaboratrices et des collaborateurs est d'accompagner chaque jeune dans son développement cognitif et social, afin qu'elle ou il puisse atteindre la plus grande autonomie possible à l'âge adulte. Les membres de l'équipe tiennent compte des particularités de chaque enfant ou jeune et s'adaptent à ses compétences et à ses difficultés.

Les professionnelles et les professionnels évoluant dans l'équipe se forment en continu pour un accompagnement spécifique et souvent reconnu sur le plan international dans le domaine de prise en charge des personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre autistique (voir chapitre formation continue).

Dans le cadre du réseau formé par plusieurs structures accueillant des élèves présentant des besoins liés à ce type de troubles, il est également important pour les membres de l'équipe de pouvoir partager et mutualiser les compétences et savoirs avec les autres professionnelles et professionnels.

L'équipe du foyer est actuellement composée comme suit :

- Une directrice ou un directeur
- Une ou un responsable pédagogique
- Une ou un responsable thérapeutique
- Des éducatrices et des éducateurs
- Des infirmières ou des infirmiers
- Une ou un ASE
- Des gardiens de nuit
- Du personnel de maison

La complémentarité des fonctions des membres de l'équipe favorise un encadrement valorisant une pratique réflexive continue. A cet effet, l'équipe se réunit de manière hebdomadaire dans des séances élaborées pour le suivi des situations des jeunes et la gestion des aspects organisationnels relatifs à la vie et aux différents projets du foyer.

6.1. Rôle des différentes professionnelles et différents professionnels au sein du foyer

La directrice ou le directeur : Elle ou il est le garant du cadre institutionnel.

La ou le responsable pédagogique (RPDES) : Elle ou il avec la ou le responsable thérapeutique partagent la responsabilité du foyer selon leurs champs de compétences. Elle ou il a une fonction de coordination,

s'occupe de l'organisation des horaires, de la gestion de l'agenda, de la bonne diffusion des informations. Elle ou il vérifie également le suivi et la mise en œuvre des projets éducatifs individualisés (PEI).

La ou le responsable thérapeutique (RT) : De par ses connaissances et sa fonction (médecin ou psychologue), elle ou il assure conseil et soutien à l'équipe.

Les éducatrices et les éducateurs : Elles et ils sont en charge de la création du PEI et de l'accompagnement de la ou du jeune dans son projet. Elles et ils assurent également la référence en devenant interlocutrice ou interlocuteur privilégié et garants de la mise en œuvre du PEI. Elles et ils participent aux colloques d'équipe et aux réseaux avec les différents partenaires. Elles et ils font le lien avec les familles.

Les infirmières ou les infirmiers : Elles ou ils sont en charge de la définition des objectifs santé, assurent le lien avec les médecins et la pharmacie. Elles ou ils participent également aux colloques et aux réseaux avec les différents partenaires qui œuvrent autour de la ou du jeune. Elles et ils participent à l'accompagnement des jeunes, à la mise en œuvre du PEI et font le lien avec les familles.

Les assistantes et les assistants socio-éducatif : Elles ou ils assurent l'accompagnement des jeunes, apportent leur soutien dans les projets et mettent en place des activités. En revanche, elles ou ils ne participent pas aux réseaux, ni aux entretiens avec les familles.

Les gardiennes ou gardiens de nuit : Elles ou ils sont les garants de la sécurité des jeunes durant la nuit. Elles ou ils sont en charge d'interpeller et réveiller la veilleuse ou le veilleur dormant en fonction des besoins des jeunes. Elles ou ils assurent la transmission des informations. En revanche, les personnes assumant cette fonction n'interviennent pas de façon directe auprès des jeunes.

Les veilleuses ou les veilleurs "dormants" : Elles ou ils assurent l'accompagnement des jeunes la nuit, apportent leur soutien à l'équipe de jour de 6h à 7h et assurent la transmission des informations.

Le personnel de maison : une lingère ou un linge et une ou un aide de cuisine soutiennent l'équipe en lien avec leurs tâches respectives dans ces tâches ménagères.

Les stagiaires : Elles ou ils ont pour objectifs la découverte et l'expérimentation du travail social dans un cadre d'apprentissage.

Les remplaçantes et les remplaçants : Elles et ils assurent l'accompagnement et le suivi des projets dans la droite ligne des approches éducatives individuelles établies.

6.2. Protocole d'accueil des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs

Chaque nouvelle collaboratrice ou nouveau collaborateur est encadré dans ses débuts par la ou le responsable pédagogique qui lui transmet toutes les informations nécessaires sur les besoins des jeunes et le fonctionnement du foyer (les différents protocoles à connaître, les informations sur les jeunes accueillis, la visite complète des lieux, etc.). Chaque nouvelle collaboratrice ou nouveau collaborateur commence son travail par une phase dite "en doublure" lui permettant d'observer une professionnelle ou un professionnel titulaire plus expérimenté le temps de se familiariser avec tous les jeunes accueillis. Ces personnes nouvellement engagées sont suivies individuellement par une chargée ou un chargé d'accompagnement et participent à des analyses de pratiques durant leurs deux premières années d'engagement.

6.3. Fonctionnement des différentes séances et temps d'échanges

Différents temps d'échanges institutionnels permettent à l'équipe pluridisciplinaire d'assurer une réflexion continue autour du projet des jeunes, d'analyser les pratiques, de contribuer par des actions convenues de manière consensuelle à l'amélioration continue des pratiques.

6.3.1. Les colloques

Les colloques consistent en des temps de réunion hebdomadaire de trois heures divisés en plusieurs parties, en fonction des besoins identifiés du moment : points avec la direction ; points organisationnels (horaires, planning des véhicules, engagement, etc.) ; points pédagogiques (suivi par l'ensemble de l'équipe des situations des jeunes et évaluations continues des objectifs poursuivis).

Des rôles ont été attribués à différentes collaboratrices et collaborateurs durant chaque temps de colloque. L'animatrice ou l'animateur énonce les points et fait circuler la parole, la gardienne ou le gardien du temps veille au respect des horaires et du timing, la ou le scribe prend les notes et rédige le procès-verbal du colloque, la coutumière ou le coutumier rappelle les règles de bienséance, de politesse afin d'éviter les débordements, la formatrice ou le formateur traite l'information, la reformule de façon claire et s'assure de sa bonne compréhension par toutes et tous, la rapporteuse ou le rapporteur note les points qui n'ont pu être traités afin de les aborder au prochain colloque.

6.3.2. La supervision

Les membres de l'équipe du foyer suivent une supervision à raison d'une fois par mois en moyenne. Cette supervision permet d'élaborer collectivement autour de situations vécues par l'équipe, tant dans des dimensions de collaboration que de communication. Ce lieu confidentiel est également l'occasion pour les professionnelles et les professionnels de parler de leurs ressentis et de l'aspect émotionnel en lien avec les métiers de l'humain, notamment dans le cadre de la complexité rencontrée sur le terrain du foyer de Collonge.

6.3.3. La planification des temps de travail en commun et des synthèses

Le colloque a lieu tous les jeudis de 9h à 12h, à l'exception des vacances scolaires. Sont conviés à ce colloque à caractère obligatoire, les titulaires, une gardienne ou un gardien de nuit, une remplaçante ou un remplaçant, la directrice ou le directeur à raison d'une semaine sur deux en fonction de son mandat. Afin de préparer au mieux les temps de travail en commun, un document accessible à toutes et à tous est disponible dans un dossier commun. Chaque professionnelle et professionnel note les points qu'elle ou il souhaite aborder le jour du colloque. Cet ordre du jour est imprimé le jour J par la ou le RPDES.

A la suite des points pédagogiques, la référente ou le référent fixe avec les parents une date de synthèse. Sont conviés à la synthèse : la directrice ou le directeur, la ou le RPDES, la référente ou le référent et la co-référente ou le co-référent, l'infirmière ou l'infirmier, les assistantes ou assistants sociaux et les parents ou responsables légaux.

6.3.4. L'analyse de pratique professionnelle

Dans le cadre des colloques, des analyses de la pratique professionnelle peuvent être réalisées. La chargée ou le chargé d'accompagnement du foyer peut être sollicité pour cela sur demande de l'équipe et/ou de la direction.

Toutes les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs engagés (éducatrices et éducateurs sociaux, infirmières et infirmier et ASE) ont accès à des analyses de pratique professionnelle les mercredis après-midi à raison de 6 séances pour la première année et de deux séances pour la seconde année. Ces analyses de pratique sont l'occasion d'échanger avec différentes professionnelles et professionnels de

l'OMP autour de problématiques communes. Ces séances sont animées par des chargées et chargés d'accompagnement de structures faisant partie du groupe de personnes ressources TSA de l'OMP. A ce titre, les temps d'analyse de pratique sont également l'occasion de tisser des liens avec les différents aspects théoriques abordés lors des deux journées de formation obligatoire, dans le cadre de l'accueil des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs en lien avec des populations d'élèves et de jeunes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre autistique.

6.3.5. La formation continue

Lors de l'arrivée de collaboratrices et de collaborateurs au sein de l'OMP, celles-ci ou ceux-ci reçoivent une formation de base obligatoire en lien avec les aspects essentiels à connaître pour travailler avec des élèves et des jeunes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre autistique. A ce titre, sont visités les concepts des fonctions exécutives, de la cohérence centrale, de la théorie de l'esprit ainsi que des particularités perceptives et sensorielles évoquées dans le chapitre 5.2.2. "Concepts clés". Un processus de formation continue est également assuré par le biais du service de formation de l'OMP qui développe un catalogue interne riche et varié. A titre d'exemple, l'équipe actuellement en place a pu bénéficier sur deux semestres d'une cinquantaine de places de formation. Les collaboratrices et les collaborateurs du foyer peuvent bénéficier également des formations inscrites au catalogue du DIP.

Une formation UPDM – EPI – OMP sur l'inter-professionnalité dans le réseau pour les personnes avec autisme est également suivie et a été initiée en 2022-2023 dans le but de favoriser les échanges entre les différents services accueillant des jeunes et des adultes avec des troubles graves du comportement. Des apports formatifs multiples sont également dispensés en lien avec l'accueil de ces populations spécifiques.

7. COLLABORATIONS

7.1. Partenariat avec les familles

Les parents sont des partenaires essentiels et représentent les premiers interlocuteurs des membres de l'équipe. La famille est invitée à participer à l'élaboration du PEI, en collaboration avec le réseau externe. Elle est régulièrement informée des éléments concernant leur enfant par le biais du cahier de communication et à travers les échanges téléphoniques et les entretiens. La fréquence des échanges est définie selon les besoins des familles.

Les réunions avec les parents sont l'occasion de faire le point sur le PEI, de redéfinir les priorités ainsi que d'accompagner les familles en leur apportant un soutien social et psychologique. En cas de besoin, un soutien dans les démarches administratives concernant la transition vers l'âge adulte est assuré par l'équipe. Les assistantes et assistants sociaux de l'OMP sont également des partenaires soutenant en ce sens.

Le PEI s'élabore dans le cadre de réunions qui regroupent les ressources professionnelles à la réalisation du projet et le réseau duquel est issue la ou le jeune. Cette prise en compte de toutes les intervenantes et de tous les intervenants (équipe professionnelle et famille) et partenaires extérieurs s'exprime au travers de la mise en œuvre de la pluridisciplinarité et du partenariat. Dans ce processus, la collaboration est favorisée. La compréhension mutuelle est un facteur essentiel d'une intégration des savoirs, au bénéfice du projet. Chaque intervenante et intervenant amène ses connaissances spécifiques et les partage afin que le développement de la personne prenne sens dans un réseau de disciplines.

Le partenariat avec les familles et le réseau est recherché et développé. Il se base sur les principes de respect, de reconnaissance des expertises de chacune et chacun et de confiance mutuelle. Il vise à trouver la meilleure coordination possible afin de mettre en place les attitudes, stratégies et projets qui

concernent la prise en charge et le développement des jeunes. Il prend son sens à travers des échanges formels et informels.

Quelques conditions à l'émergence du partenariat :

- une participation active de chacune et chacun ;
- une complémentarité des compétences et connaissance des différents partenaires ;
- une compréhension mutuelle ;
- une concertation dans les actions ;
- un partage dans les décisions ;
- une consultation de chaque partenaire à la formulation des besoins du bénéficiaire.

Pour faire vivre ce partenariat, différents moyens sont mis à disposition :

- les contacts téléphoniques ;
- le cahier de liaison ;
- les entretiens formels (synthèses) ou informels ;
- la soirée de parents institutionnelle ou de groupe ;
- les soirées à thème, etc.

De plus, l'institution est ouverte pour les visites occasionnelles ou régulières des familles et du réseau afin de permettre à toutes et à tous de découvrir et de partager un moment de vie et des activités avec les jeunes.

7.1.1. Modalités de rencontres et moyens de communication

L'équipe peut communiquer avec les familles de manière informelle lors de leurs visites au foyer, en plus de la communication avec les référentes et les référents. Des entretiens individuels, rendez-vous téléphoniques, cahier de liaison, mails constituent les canaux d'échanges utilisés.

D'autres informations peuvent être également communiquées par le biais du téléphone du foyer.

Ces échanges permettent de donner des informations sur le quotidien, de transmettre des documents et d'en récupérer. La transmission des informations importantes et le contact avec les familles sont réalisés par la référente ou le référent du jeune, de préférence. Cela permet d'avoir une interlocutrice ou un interlocuteur privilégié et un canal de communication plus clair, par téléphone, messagerie WhatsApp ou encore par mail.

7.1.2. Protocole d'accueil et de départ

Il est visé actuellement de créer un contrat "institution-famille" pour permettre de définir un cadre clair concernant l'accueil et l'accompagnement des jeunes.

Les objectifs poursuivis sont les suivants:

- Inclure davantage les familles dans le processus d'intégration au moment de l'arrivée de leur enfant au foyer.
- Développer la mise en place d'entretiens formels et réguliers avec les familles.
- Favoriser la collaboration avec les familles afin de fixer des objectifs communs à travailler avec l'enfant, dont celui du projet de retour au domicile.
- Organiser des fêtes et des repas avec les familles.

7.2. Collaboration avec l'équipe du lieu de scolarisation et avec les membres du réseau

Les équipes des ECPS, les médecins, les assistantes et assistants sociaux, les curatrices et curateurs, les thérapeutes, ainsi que les associations partenaires constituent les principales actrices et acteurs du réseau de partenaires.

La coordination entre ces derniers et les membres de l'équipe éducative du foyer vise une prise en charge globale de l'enfant. Plusieurs réseaux regroupant toutes et tous les partenaires qui accompagnent la ou le jeune ont lieu durant l'année à une fréquence définie par les besoins identifiés.

Des rendez-vous formels sont organisés avec les ECPS ou les CLI afin de mettre en cohérence les objectifs globaux d'accompagnement des jeunes et les réponses éducatives apportées. En effet, la coordination entre les membres de l'équipe du foyer et celle du lieu de scolarisation est essentielle, car ces équipes professionnelles sont celles qui interviennent le plus auprès de l'enfant ou de la ou du jeune, assurant ainsi sa prise en charge globale. Un cahier de liaison entre les ECPS et le foyer permet de transmettre des informations de suivi du quotidien. Celui-ci peut être consulté par les familles.

7.3. Transitions institutionnelles

Un plan de transition, intégré dans le PEI, est élaboré avec l'élève et sa famille dès le début de l'année qui précède un changement de lieu de scolarisation. Il tient compte du projet de vie de l'élève, des aménagements et objectifs, et permet une préparation à l'intégration dans le futur dispositif d'accueil. Ce plan de transition présente également le travail permanent réalisé sur le projet de retour au sein du domicile dès que cela est envisageable. Ce retour à domicile peut être envisagé par étapes, de manière progressive.

Ce plan de transition vise à préparer l'intégration de la ou du jeune dans la structure de suite, permet une prise de contact entre la référente ou le référent des deux structures, facilite la passation d'informations, l'organisation de rencontres entre les référentes et référents du foyer et de la structure de suite, l'organisation de rencontres avec la ou le jeune et permet également l'organisation de visites jusqu'au départ de la ou du jeune.

